

# PPI COLLECTIF

## La Covid-19

**brassard goulet yargeau**  
SERVICES FINANCIERS INTÉGRÉS




**PPI Collectif**



**PPI Collectif**




# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Canada vie	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de prime de 20 % a été appliquée rétro sur la facture d'avril 2020 (excluant les médicaments)</li> <li>• Une réduction de prime de 10 % sera appliquée sur la facture de mai 2020 (incluant les médicaments)</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de prime de 50 % sera appliquée pour les mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>En plus des rajustements apportés aux primes d'avril, les rajustements des primes de mai paraîtront sur le relevé de facturation de juin.</p> <p>Ces montants de réduction de prime sont des montants forfaitaires que l'assureur donne aux clients.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Info Collective - Canada vie (Mai 202)</p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report du renouvellement non applicable.</li> <li>• À valider pour chaque client.</li> <li>• Sur demande, l'assureur regardera le dossier individuellement pour offrir des solutions au client.</li> </ul>

# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Croix Bleue	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire incluant les médicaments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 10 % sur les primes</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 50 % sur les primes</li> </ul> <p>Ces crédits pour le mois d'avril s'appliqueront automatiquement à la facture de juin.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue en vue d'une prolongation possible.</p> <p>Les employeurs qui ont des problèmes financiers et qui craignent de ne pas être en mesure de payer leur prime au cours des 60 prochains jours peuvent communiquer avec leur représentant de Croix Bleue Medavie pour discuter des options possibles.</p> <p><a href="http://www.cbmedavie.ca/infocentre-covid-19">www.cbmedavie.ca/infocentre-covid-19</a></p>	<p>Petites entreprises (jusqu'à 50 employés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur demande, l'assureur reporte jusqu'en juillet les renouvellements prévus en mai et en juin qui n'ont pas encore été complétés (les taux dont la date d'entrée en vigueur était prévue en mai ou en juin entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet).</li> <li>• La date d'anniversaire du renouvellement restera inchangée.</li> <li>• Sur demande, les clients de l'assurance collective peuvent également choisir de se prévaloir des économies lors du prochain renouvellement, sous forme de crédit ou de baisse des taux du régime. Cette approche pourrait permettre aux promoteurs de régime, aux conseillers et aux administrateurs tiers d'éviter les problèmes administratifs potentiels. Si cette option est choisie, veuillez en informer votre représentant de Croix Bleue Medavie avant le 8 mai prochain.</li> </ul>


# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Desjardins Assurances	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun crédit</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un crédit de 70 % sur les primes payées pour les mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>Si l'assureur facture mensuellement votre client, il portera automatiquement le crédit du mois d'avril à sa facture du mois de mai et le crédit du mois de mai à sa facture du mois de juin.</p> <p>Si votre client émet ses propres factures mensuelles, l'assureur demande qu'il porte le crédit du mois d'avril à son relevé de facturation du mois de mai et le crédit du mois de mai à son relevé du mois de juin.</p> <p>Nous suivons la situation de près et apporterons d'autres ajustements au cours des prochains mois, au besoin. Nous vous aviserons de tout changement.</p> <p>Prolonge de 30 jours le délai de grâce pour le paiement des primes. Ceci sera en vigueur jusqu'au mois de juin 2020.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">               INFO20-18iF.pdf         </div> <div style="text-align: center;">               INFO20-24iF.pdf         </div> <div style="text-align: center;">               INFO20-22iF.pdf         </div> </div> <p><a href="https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/conseillers/covid-19">https://www.desjardinsassurancevie.com/fr/conseillers/covid-19</a></p>	<p>Pour les clients PerformPlus de moins de 50 vies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'assureur repoussera les renouvellements non finalisés des clients PerformPlus (moins de 50 vies) prévus au mois de mai, juin et juillet de 60 jours comme suit:                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellements du 1<sup>er</sup> mai seront reportés au 1<sup>er</sup> juillet</li> <li>Renouvellements du 1<sup>er</sup> juin seront reportés au 1<sup>er</sup> août</li> <li>Renouvellements du 1<sup>er</sup> juillet seront reportés au 1<sup>er</sup> septembre</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour les groupes pleinement assurés de moins de 500 adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse chaque demande au cas par cas.</li> </ul>

## Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
<p>Empire Vie</p>	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire incluant les médicaments : (s'applique uniquement à l'AMC qui inclut la protection pour les services paramédicaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 10% sur les primes</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 50 % sur les primes</li> </ul> <p>Le crédit pour le mois d'avril s'appliquera automatiquement sur la facture de juin.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue en vue d'une prolongation possible.</p> <p>Prolonge temporairement le délai de grâce pour le paiement de prime du mois d'avril afin de le porter à 60 jours.</p> <p><a href="https://www.empire.ca/fr/group-benefits/covid-19-updates">https://www.empire.ca/fr/group-benefits/covid-19-updates</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assureur reporte tous les changements relatifs aux renouvellements de mai et de juin de deux mois pour tous les clients (à l'exception des clients avec SAS) à compter de maintenant.</li> <li>• Les dates de renouvellement demeureront inchangées. Certaines ententes avec des tiers administrateurs pourraient être exclues.</li> <li>• Les groupes qui devaient être renouvelés en mai verront leurs taux de renouvellement mis en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et les groupes devant être renouvelés le 1<sup>er</sup> juin 2020 verront leurs taux entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.</li> </ul>

# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs



Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Financière Sun Life	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le crédit correspond à 8,5 % de la prime de la garantie des soins de santé – applicable pour mai et juin 2020</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un crédit de 50 % sur les primes - applicable pour mai et juin 2020</li> </ul> <p>Le crédit pour le mois d'avril s'appliquera automatiquement à la facture de juin et le crédit du mois de mai s'appliquera à la facture de juillet.</p> <p>Le « crédit » est en fait un montant forfaitaire qui sera appliqué au niveau de la police et non au niveau du participant.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Prolonge à 60 jours le délai de grâce pour les paiements de prime du mois.</p> <p> Sun Life - réduction de prime.pdf</p>	<p>Ceci sera automatique pour tous les dossiers SunAvantage, sans exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ajustements aux renouvellements pour mai et juin seront reportés de 60 jours.</li> <li>Renouvellements du 1<sup>er</sup> mai seront reportés au 1<sup>er</sup> juillet</li> <li>Renouvellements du 1<sup>er</sup> juin seront reportés au 1<sup>er</sup> août</li> <li>Les dates de renouvellement demeureront inchangées.</li> </ul> <p>Pour les dossiers SunSolutions et Groupes nationaux l'analyse est faite au cas par cas.</p>

## Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs


Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Humania Assurance	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire excluant les médicaments :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun crédit</li></ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une réduction temporaire de 60 % sur les primes facturées pour les mois d'avril et de mai</li></ul> <p>L'assureur réduit les taux et n'applique pas de crédit. La réduction de taux figurera sur la facture du 1er mai.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaque dossier est validé séparément.</li><li>• Étude au cas par cas.</li></ul>




# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
iA Groupe financier	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés:</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun crédit</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 60 % sur les primes des mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>Ce crédit apparaîtra sur la facture de juin, laquelle sera émise le 20 mai prochain.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Les groupes autofacturés ou administrés par une tierce partie peuvent également bénéficier du crédit. Toutefois, le moment où ce dernier sera accordé dépendra des procédures de facturation de l'administrateur tiers ou du groupe autofacturé.</p> <p>Prolonge à 60 jours le délai de grâce pour les paiements de prime du mois.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>IA - Covid 19.pdf</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>IA- Covid 19 - Mai 2020.pdf</p> </div> </div>	<p>Chaque dossier sera revu au cas par cas.</p> <p>Pour un dossier SOLEX (moins de 50 vies) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un renouvellement non finalisé d'avril et de mai peut être reporté au 1<sup>er</sup> juin.</li> <li>• Il n'y aura pas d'impact sur les taux, et la date du prochain renouvellement demeure inchangée.</li> </ul> <p>Pour un groupe <b>régulier</b> (50 vies et plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un renouvellement non finalisé d'avril et de mai peut être reporté au 1<sup>er</sup> juin;</li> <li>• Chaque dossier sera revu au cas par cas;</li> <li>• Impact tarifaire, approche standard: la prime manquante pour les mois reportés sera appliquée aux mois restant dans la période de renouvellement.</li> </ul>

## Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
Manuvie	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 10 % sur les primes du mois.</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 50 % sur les primes du mois.</li> </ul> <p>Ce crédit apparaîtra sur la facture de mai qui a été produite le 17 avril.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Si le client a besoin de soutien additionnel, une des solutions que l'assureur peut considérer est le report des primes jusqu'à 60 jours, sans suspendre les réclamations.</p> <p>Une évaluation sera faite au cas par cas pour s'assurer qu'il s'agit de la bonne approche pour ce client à ce moment.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Dental and health premium relief - Plar</p> </div>	<p>Les rajustements aux renouvellements pour mai, juin et juillet seront reportés de 60 jours, à moins que le rajustement ne soit une réduction. Ainsi, les réductions de primes prendront quand même effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement le 1<sup>er</sup> mai – Rajustement des taux reporté au 1<sup>er</sup> juillet</li> <li>• Renouvellement le 1<sup>er</sup> juin – Rajustement des taux reporté au 1<sup>er</sup> août</li> <li>• Renouvellement le 1<sup>er</sup> juillet – Rajustement des taux reporté au 1<sup>er</sup> septembre</li> </ul>

## Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
RBC Assurances	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 10 % sur les primes pour les mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 50 % sur les primes pour les mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>Le crédit pour le mois d'avril et de mai s'appliquera automatiquement sur la facture de juin.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Prolonge à 60 jours le délai de grâce pour les paiements de prime du mois.</p>  <p>RBC - Crédits de prime pour les assur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assureur reporte l'augmentation des renouvellements de mai et de juin de 90 jours.</li> <li>• Donc, les renouvellements du 1<sup>er</sup> mai 2020 seront reportés au 1<sup>er</sup> août 2020 et ceux du 1<sup>er</sup> juin seront reportés au 1<sup>er</sup> septembre 2020.</li> <li>• L'assureur ne fera pas d'ajustement de prime rétroactif. Le prochain renouvellement sera à sa date effective habituelle (soit le 1<sup>er</sup> mai ou le 1<sup>er</sup> juin 2021).</li> </ul>

# Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
SSQ	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés :</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun crédit</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 60 % sur les primes pour les mois de mai et de juin</li> </ul> <p>Un ajustement temporaire du taux de cette garantie fait en sorte que les factures de mai et juin indiqueront le montant déjà réduit.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Étant donné qu'il s'agit d'une réduction à la tarification, il appartient au client de prendre les mesures nécessaires pour le calcul des avantages imposables.</p> <p>Pour le délai de grâce pour le paiement des primes, communiquer avec votre chargé de compte pour trouver des solutions afin de vous soutenir dans cette situation.</p> <p><a href="https://ssq.ca/fr">https://ssq.ca/fr</a></p>	<p>Petites entreprises jusqu'à 50 employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les groupes de moins de 50 adhérents dont la date de renouvellement est au 1<sup>er</sup> avril ou au 1<sup>er</sup> mai et pour lesquels le processus de renouvellement n'est pas complété, l'assureur accepte, sur demande, de reporter le renouvellement au 1<sup>er</sup> juin 2020.</li> <li>• Les dates de renouvellement demeureront inchangées.</li> </ul>

## Sommaire d'assouplissement des règles des assureurs

Assureur	Programme d'allégement des primes	Report des renouvellements
UV Assurance	<p>S'applique pour tous les groupes pleinement assurés:</p> <p>Assurance maladie complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun crédit</li> </ul> <p>Soins dentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit de 60 % sur les primes pour les mois d'avril et de mai</li> </ul> <p>Ce crédit sera appliqué sur la facture du mois de juin.</p> <p>Ce programme d'allégement des primes sera réévalué sur une base continue d'ici la fin de la crise.</p> <p>Prolonge de 30 jours le délai de grâce prévu au contrat. Ceci sera en vigueur jusqu'au mois de juin 2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les renouvellements non finalisés prévoyant une date de révision au 1<sup>er</sup> mai 2020 sont reportés au 1<sup>er</sup> juin pour une durée de 11 mois.</li> <li>• Les dates de renouvellement demeureront inchangées.</li> </ul>